

1^{er} mars 2021

(21-1760)

Page: 1/4

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

MESURES PRISES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS PAR L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN
DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

La communication ci-après, reçue le 27 février 2021, est distribuée à la demande de l'IICA.

Les organisations ayant le statut d'observateur auprès du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont invitées à présenter des rapports sur les activités qu'elles ont menées pour favoriser la compréhension et la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS). L'IICA souhaite présenter quelques mesures ou activités qui, selon lui, pourraient intéresser le Comité.

1 APPUI AUX FORUMS MULTILATÉRAUX LIÉS AUX MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

1.1 Colloques du Codex Alimentarius

1.1. Dans le cadre de l'aide qu'il apporte aux pays du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) en matière de communication et de coordination, l'IICA a facilité la mise en place d'une plate-forme de communication en ligne pour assurer la coordination entre les pays avant chaque réunion du Codex. En vue de la trente-deuxième session du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP32) et en collaboration avec le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) et le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA BIRA), l'IICA a organisé, en janvier 2021, un Colloque interrégional du Codex en ligne pour les pays du Comité de coordination régional du Codex pour l'Afrique (CCAFRICA) et du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) et les États-Unis. En outre, en février 2021, un autre colloque virtuel a été organisé exclusivement à l'intention des pays du CCLAC, en partenariat avec l'USDA. Ces événements étaient l'occasion pour les délégués de ces deux régions et des États-Unis d'analyser des questions présentant un intérêt commun et d'élaborer des stratégies de participation régionale avant la tenue de la CCGP32.

1.2 Atelier virtuel régional sur la transparence et les bonnes pratiques des organismes nationaux de notification

1.2. En décembre dernier, des représentants de 17 pays de la région ont reçu une formation sur les dispositions de l'OMC relatives à la transparence et à la notification. Cette activité a été élaborée et mise en œuvre conjointement avec l'OMC et les autorités gouvernementales du Chili dans le but: i) d'approfondir la connaissance de l'Accord SPS, du principe de transparence et des responsabilités de la part des autorités nationales responsables des notifications (ANN); ii) de partager les expériences en matière de gestion des ANN de la région; et iii) de détecter les possibilités d'amélioration des bonnes pratiques de gestion relatives au fonctionnement des ANN. Cette activité a été l'aboutissement d'un processus dans le cadre du Cours avancé de l'OMC sur l'Accord SPS en 2019 et elle a contribué à consolider les relations de l'IICA avec le Secrétariat de l'OMC (Mesures sanitaires et phytosanitaires).

2 NORMES INTERNATIONALES ET RÉGLEMENTATIONS SPS

2.1 Séance stratégique sur les Lignes directrices de l'OIE

2.1. Afin d'améliorer la coordination et de promouvoir une plus grande harmonisation dans la formulation des observations sur les chapitres du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE, l'IICA a organisé la sixième édition de sa séance stratégique en collaboration avec l'USDA, qui l'a parrainée. Quarante-deux participants provenant des vingt-trois pays membres de l'IICA étaient représentés aux trois séances, qui ont eu lieu sous forme virtuelle, du 7 au 10 décembre 2020. Les positions régionales concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB - chapitre 11.4), la métrite contagieuse équine (chapitre 12.2), la piroplasmose équine (chapitre 12.7), la tuberculose, la brucellose, la tremblante du mouton, la fièvre aphteuse, les considérations relatives à la faune et à la flore sauvages (chapitre 3.1 - qualité des services vétérinaires) et le code sanitaire pour les animaux aquatiques (inclusion de l'infection par le virus du tilapia lacustre (TiLV), radiation de l'infection par le virus de la nécrose hématopoïétique infectieuse (IHNV), la sécurité biologique des établissements d'aquaculture et les approches permettant de démontrer l'absence de maladie) ont été discutés.

2.2 Projet - Harmonisation des procédures d'homologation des pesticides et des limites maximales de résidus pour la région andine et la région centrale

2.2. Faisant suite aux renseignements fournis en octobre 2020 ([G/SPS/GEN/1832](#)), l'IICA et l'USDA prennent des mesures spécifiques visant à soutenir l'harmonisation des systèmes nationaux d'homologation des pesticides et des limites maximales de résidus (LMR) dans le but de faciliter le commerce en Amérique centrale et dans les régions andines. Au cours des trois derniers mois, le projet a été axé sur la mise en œuvre de séances de formation, pour la région centrale, sur des sujets liés à l'enregistrement des pesticides, aux LMR et aux biopesticides. Les séances de formation ont eu lieu sous forme virtuelle en décembre 2020 et pendant la semaine du 25 au 29 janvier 2021. Une nouvelle série de séances de formation organisée par l'IICA, l'USDA et l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) des États-Unis aura lieu au premier semestre de 2021.

2.3 Projet - Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

2.3. Dans le but d'aider la région à moderniser ses systèmes de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires pour améliorer les interventions dans le domaine du commerce des produits agricoles, le projet SPS mené dans le cadre du programme du onzième Fonds européen de développement (FED) s'appuie sur les investissements antérieurs visant à renforcer les systèmes SPS dans l'environnement réglementaire et dans les systèmes de la chaîne d'approvisionnement. Ce projet est axé sur le renforcement de l'environnement réglementaire SPS, la capacité des secteurs public et privé à se conformer aux mesures, aux normes et aux procédures SPS et sur les capacités SPS dans le secteur de la pêche. Les bénéficiaires du projet sont notamment les secteurs public et privé des pays suivants: Antigua-et-Barbuda, Barbade, Bahamas, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago.

2.4 Séminaire "Adoption d'un système permettant de générer des certificats phytosanitaires électroniques en vue de soutenir le commerce en Amérique latine et aux Caraïbes"

2.4. En octobre dernier, l'IICA a organisé, en partenariat avec l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments (CAHFSA), le Comité phytosanitaire du Cône Sud (COSAVE), et le Groupe interaméricain de coordination de la protection des végétaux (GICSV), ce séminaire visant à promouvoir l'adoption de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) par les pays enregistrés dans le système ePhyto. Plus de 260 professionnels de la préservation des végétaux de l'hémisphère, représentant l'ensemble des Amériques, ont pu partager leurs données d'expérience en matière de mise en œuvre, les enseignements tirés et les lacunes à combler en vue d'accroître le nombre de pays qui adoptent le système ePhyto de la CIPV pour soutenir le commerce agroalimentaire dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

2.5 "Programme sur le leadership dans le domaine SPS"

2.5. Avec le soutien du Service agricole étranger (FAS) de l'USDA et en collaboration avec l'Université pour la paix (UPEACE), l'IICA a conclu le Programme sur le leadership dans le domaine SPS pour 2019 et 2020. Ce programme visait à doter les leaders du secteur public dans le domaine SPS des compétences nécessaires en vue de promouvoir la mise en œuvre de politiques et de normes fondées sur des principes scientifiques en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'à développer un réseau de professionnels travaillant sur le leadership et les questions SPS. Pendant une période d'un an, et grâce à une série de séances tenues en présentiel et sous forme virtuelle, chacun des participants ont eu la possibilité d'élaborer des projets individuels sur des questions SPS en vue d'une mise en œuvre plus poussée dans leurs pays. Au total, 12 participants ont reçu une formation dans le cadre de ce programme.

2.6 Méthode d'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des mesures phytosanitaires sur le plan socioéconomique (MEIS)

2.6. Dans le but de partager cette méthode et son application aux mesures phytosanitaires appliquées dans le cadre de la prévention liée à la maladie du verdissement (huanglongbing) des agrumes, l'IICA et le GICSV ont organisé en novembre dernier le séminaire Web intitulé "Méthode d'évaluation de l'impact des mesures phytosanitaires sur le plan socioéconomique". Le MEIS a été élaboré dans le cadre du projet STDF 502/COSAVE et s'est révélé utile pour les Organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV).

3 AUTRES ACTIVITÉS

3.1 Formation en ligne sur les maladies animales transfrontalières et axée sur la peste porcine africaine pour les pays de la CARICOM et du CVP

3.1. En collaboration avec le Service de l'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS) de l'USDA et le Centre pour l'innocuité des produits alimentaires et la santé publique de l'Université de l'État de l'Iowa, l'IICA a organisé deux cours sous forme d'auto-apprentissage en ligne pour les pays d'Amérique du Sud et des Caraïbes, visant à accroître les compétences des vétérinaires et autres professionnels de la santé animale afin d'identifier, de prévenir, de contrer, de contrôler et d'éradiquer la peste porcine africaine. S'agissant de la région d'Amérique du Sud, le cours a été dispensé en espagnol de septembre à décembre 2020. Pour la région des Caraïbes, le cours a été dispensé en anglais entre octobre 2020 et janvier 2021. D'autres cours seront disponibles jusqu'en 2022.

3.2 Cours régional virtuel en matière de diagnostic et de surveillance formation virtuelle – mineuse de la tomate (*Tuta absoluta*)

3.2. Tenu en décembre dernier, le cours virtuel régional visait à renforcer les systèmes de sauvegarde dans la région afin de réduire les incursions de ravageurs susceptibles de menacer la production et le commerce agricoles, dans le cadre de l'Initiative de sauvegarde des Grandes Caraïbes (GCSI). Vingt professionnels de la préservation des végétaux, représentant 15 pays des Caraïbes, ont reçu une formation en matière de diagnostics et de surveillance de la *Tuta absoluta* et mènent actuellement des activités de surveillance concernant le ravageur. Cette initiative a été lancée par l'IICA en collaboration avec l'Université de l'État de Floride et avec le soutien de la GCSI, lui-même financé par le PPQ/APHIS/USDA.

3.3 École régionale virtuelle d'inspection phytosanitaire – ERVIF

3.3. Cinquante-six nouveaux inspecteurs phytosanitaires, issus des secteurs public et privé, de sept pays d'Amérique du Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Pérou et Uruguay) ont reçu une formation à l'issue du module international. Le module national d'ERVIF en Argentine, sanctionné par un diplôme, a été inauguré en collaboration avec le SENASA et l'université de Lomas de Zamora. La première promotion compte plus de 30 étudiants.

3.4 Élaboration du plan de surveillance intégré en matière de résistance aux antimicrobiens (RAM) pour la filière agroalimentaire de l'Équateur, de la République dominicaine et du Belize

3.4. L'IICA apporte un soutien technique et logistique au secteur public de l'Équateur (Agrocalidad), de la République dominicaine et du Belize, en ce qui concerne l'élaboration d'un plan de surveillance de la résistance aux antimicrobiens tout au long de la chaîne agroalimentaire, intégrant l'ensemble des agences nationales impliquées dans les activités de surveillance de la RAM.

3.5 Appui à la mise en œuvre de la Loi sur la modernisation des règles pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires (ESMA)

3.5. L'IICA, en coopération avec le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes de la FDA, continue de renforcer les capacités des professionnels du continent en ce qui concerne les règlements d'application de l'ESMA relatifs à la sécurité sanitaire des produits agricoles frais. À ce jour, plus de 50 formateurs principaux à la norme ESMA sur la sécurité sanitaire des produits agricoles frais et plus de 5 000 producteurs ont reçu une formation en la matière.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Ana Marisa Cordero (ana.cordero@iica.int).

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
Santé agricole et sécurité sanitaire des produits alimentaires
<http://www.iica.int>
